

Jeu Concours

Du 1er juin au 30 novembre 2010

Les plaisirs de la Table & du Vin

A GAGNER :

► **1^{er} lot : 1 week-end gourmand** comprenant 1 nuitée + 2 repas pour 2 personnes chez l'un des adhérents du Club Table & Vin de l'Aude 2010/2011 + 1 coffret de vins haut de gamme de l'Aude d'une valeur de 1 000 euros.

► **2^e au 4^e lot : 3 coffrets d'une gamme de vins** représentative du territoire de l'Aude comprenant tous les AOC d'une valeur de 300 euros chacun.

► **5^e au 34^e lot : 30 bons d'achat de 30 euros chacun** à valoir chez les adhérents du Club Table & Vin de l'Aude.

Les lots sont offerts par l'Association du Club Table & Vin de l'Aude.

Pour participer au jeu concours, allez à la rencontre d'un restaurateur et d'un vigneron adhérent au Club Table & Vin de l'Aude 2010 / 2011 et faites leur tamponner le bulletin ci-dessous. Le jeu est ouvert gratuitement à toutes personnes physiques et majeures, résidant en France Métropolitaine.

Bulletin de participation

Nom :

Prénom :

Adresse :

Commune :

Code Postal : Tél. :

Une fois ce bulletin dûment rempli et tamponné, renvoyez-le par La Poste à l'Association du Club Table & Vin de l'Aude, en le détachant suivant les pointillés, avant le 30 novembre 2010. Un tirage au sort désignera les 34 gagnants entre le 1er et le 30 décembre 2010



Tampon Restaurateur



Tampon Vigneron

www.clubtableetvin.com



Règlement Jeu Concours

Article 1 : Descriptif du jeu et dotation

L'Association du Club Table & Vin de l'Aude, en partenariat avec la Chambre d'Agriculture de l'Aude, le Conseil Général de l'Aude, le Conseil Régional Languedoc-Roussillon, la Fédération des Vignerons Indépendants de l'Aude et l'Union des Métiers de l'Industrie Hôtelière, dont le siège social est situé à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Narbonne, organise du 1er juin au 30 novembre 2010 un jeu concours dénommé « Les plaisirs de la Table & du Vin » à destination des consommateurs. Son concept, sans obligation d'achat, est basé sur le principe de faire tamponner chez un restaurateur et un vigneron adhérent du Club Table & Vin de l'Aude 2010 / 2011 un coupon de participation disponible dans le « Guide des bonnes adresses 2010/2011 ».

Le coupon de participation est à renvoyer par la poste à l'adresse de l'Association du Club Table & Vin de l'Aude - 1, Avenue du Forum - Croixsud BP 7101 - 11781 NARBONNE Cedex. Vous trouverez le « Guide des bonnes adresses 2010/2011 » gratuitement chez tous les adhérents du Club Table & Vin de l'Aude et les lieux d'hébergement de l'Aude (campings et hôtels). La date de départ du jeu est le 1er juin 2010 et prendra fin le 30 novembre 2010 (le cachet de la poste faisant foi). Après réception des coupons de participation, il sera procédé à un tirage au sort, sous contrôle d'huissier, permettant de gagner les lots décrits ci-dessous :

► 1er lot : 1 week-end gourmand comprenant 1 nuitée + 2 repas pour 2 personnes chez l'un des adhérents du Club Table & Vin de l'Aude 2010/2011 + 1 coffret de vins haut de gamme de l'Aude, offerts par l'Association du Club Table & Vin de l'Aude, d'une valeur totale du lot de 1 000 euros ;

► 2e au 4e lot : 3 coffrets d'une gamme de vins représentative du territoire de l'Aude comprenant tous les AOC, offerts par l'Association du Club Table & Vin de l'Aude, d'une valeur de 300 euros chacun ;

► 5e au 34e lot : 30 bons d'achat de 30 euros chacun à valoir chez les adhérents du Club Table & Vin de l'Aude, offerts par l'Association du Club Table & Vin de l'Aude.

Le tirage au sort ci-dessus désigné aura lieu au mois de décembre 2010 au siège de l'Association du Club Table & Vin de l'Aude - Chambre de Commerce et d'Industrie de Narbonne - 1, Avenue du Forum - Croixsud - BP 7101 - 11781 NARBONNE Cedex sous contrôle d'huissier (SCP MARTINEZ LEFRENE, Huissiers de justice associés 22, avenue Georges Clémenceau à Lézignan Corbières). Les gagnants autorisent d'avance que leur nom et/ou leur photographie soient utilisés à des fins publicitaires dans le cadre du jeu sans autre compensation que celle de la dotation gagnée, sous réserve du droit qu'ils disposent du droit d'accès, de rectification et d'opposition aux informations nominatives les concernant, conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, mise à jour par la loi du 6 août 2004.

Article 2 : Support de participation au jeu

Il est mis en jeu 50 000 coupons de participations distribués par l'ensemble des adhérents de l'Association du Club Table & Vin de l'Aude 2010 (restaurateurs et vignerons) et lieux d'hébergements (campings et hôtels de l'Aude) jusqu'à épuisement. Les coupons de participation correctement remplis, sans rature et sans surcharge avec les coordonnées complètes du participant (nom, prénom, adresse, téléphone) ainsi que les cachets du restaurateur et du vigneron adhérent à l'Association du Club Table & Vin de l'Aude 2010 pourront être envoyés par voie postale, avant le 30 novembre 2010, à l'Association du Club Table & Vin de l'Aude - Chambre de Commerce et d'Industrie de Narbonne - 1, Avenue du Forum - Croixsud - BP 7101 - 11781 NARBONNE Cedex. Tout coupon de participation illisible ne sera pas pris en compte.

Article 3 : Participation au jeu

Le jeu concours « Les plaisirs de la Table & du Vin » est ouvert gratuitement à toutes personnes physiques et majeures, résidant en France Métropolitaine. Il ne sera répondu à aucune demande écrite, téléphonique ou orale concernant l'interprétation du jeu ou l'application du règlement ou des modalités du jeu. Un seul coupon de participation par foyer pourra être gagnant. Un remboursement de timbre selon le critère du tarif postal en vigueur pour 1 pli inférieur à 20 g sera effectué sur simple demande écrite.

Article 4 : Informations des gagnants

Les gagnants au jeu concours seront avertis par courrier. Si l'adresse du gagnant est erronée, un nouveau tirage pour un participant aura lieu.

Article 5 : Contestations

Toutes les éventuelles difficultés pratiques d'interprétation du règlement ne pouvant être réglées à l'amiable seront soumises à l'appréciation des tribunaux de Narbonne. L'Association du Club Table & Vin de l'Aude se réserve le droit de poursuivre en justice quiconque aura triché, fraudé, truqué ou troublé les opérations décrites dans le règlement ou aura tenté de le faire.

Article 6 : Limitation de la responsabilité de l'organisateur

La responsabilité de l'Association du Club Table & Vin de l'Aude au titre des gains offerts est expressément limitée aux lots offerts par elle-même, à l'exclusion de toute autre responsabilité quelle qu'elle soit. La responsabilité de l'Association du Club Table & Vin de l'Aude ne saurait être encourue, d'une façon générale, en cas de force majeure ou cas fortuit indépendant de sa volonté.

Article 7 : Modification du règlement

L'Association du Club Table & Vin de l'Aude se réserve la faculté, à tous moments, de plein droit, sans préavis et sans avoir à se justifier, d'interrompre l'opération, de l'écourter de la modifier ou de l'annuler et sans qu'aucun dédommagement d'aucune sorte puisse lui être demandé. Toute modification du règlement donnera lieu à un nouveau dépôt et tout joueur sera réputé l'avoir accepté du simple fait de sa participation à compter de la date d'entrée en vigueur de la modification. Le nouveau règlement se substituera de droit à l'ancien règlement et s'appliquera à tous les participants.

Article 8 : Dépôt du règlement et consultation

La participation à ce jeu implique l'acceptation sans restriction ni réserve des modalités du jeu et du présent règlement ainsi que les autres lois, règlements et autres textes applicables en France. Le règlement complet est présent dans le « Guide des bonnes adresses 2010 / 2011 ». Il est déposé entre les mains de la SCP MARTINEZ LEFRENE, Huissiers de justice associés 22, avenue Georges Clémenceau à Lézignan-Corbières.

A Affranchir
au tarif
en vigueur

Association du Club Table & Vin de l'Aude
Chambre de Commerce et d'Industrie de Narbonne
1, Avenue du Forum - Croix Sud
BP 7101
11781 NARBONNE Cedex